

Au sommaire

5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Urbanisme / Construction. « Méga-décret » du 20 février 2026 de simplification de l'action publique locale

Urbanisme / Construction. Circonstances imposant le refus du permis d'aménager

7 ENTREPRISE

Baux commerciaux. Prescription biennale de l'indemnité d'éviction : la mauvaise foi du bailleur n'a pas d'effet interruptif ou suspensif

Fonds de commerce. La cession du fonds n'emporte pas automatiquement celle des contrats de licence de marque et de distribution sélective

Sociétés et autres groupements. Pacte d'associés : opposabilité de la promesse de vente de titres transférés à une holding patrimoniale

10 FAMILLE - PATRIMOINE

Aliments. L'enfant devenu majeur peut agir seul en contribution parentale

11 FISCAL

Contrôle et contentieux.

Blanchiment et fraude fiscale : conditions de l'action de l'État en réparation

12 PROFESSION

Responsabilité notariale. Obligation du notaire en cas d'approbation d'un PPRN entre la promesse et la vente définitive

Discipline notariale. Conditions de la démission d'office d'un notaire pour incapacité physique ou mentale

Notaires. Membres du conseil d'administration de l'INFN

À LA Une

Calendrier d'insertion de la clause de reprise sexennale en cas de cession familiale du bail rural par le preneur

La clause de reprise sexennale permet au bailleur rural de reprendre le bien loué au profit d'un proche, sous certaines conditions, à l'expiration de la sixième année d'un bail renouvelé. La jurisprudence a énoncé que l'insertion de cette clause peut être demandée par le bailleur à tout moment après un premier renouvellement du bail. En cas de cession de son bail à un proche par le preneur, le droit rural tente de concilier la stabilité de l'installation du nouvel agriculteur et le droit de reprise du bailleur. Dans cette même optique et sans étendre ladite jurisprudence à cette hypothèse, un arrêt publié du 12 février 2026 de la Cour de cassation précise à quel moment le bailleur peut imposer cette clause dans le bail.

> LIRE P. 1